COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE RENNES

Commune de

Chantepie

PLU Plan local d'urbanisme

Révision approuvée par DCM du 23 juin 2003
Modification approuvée par DCM du 9 mai 2005
Modification approuvée par DCM du 17 décembre 2007

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN N° 6

Ouest de la commune

DECEMBRE 2007

ÉCHELLE : 1 / 2 000

AUDIAR

METROPOLE Rennes

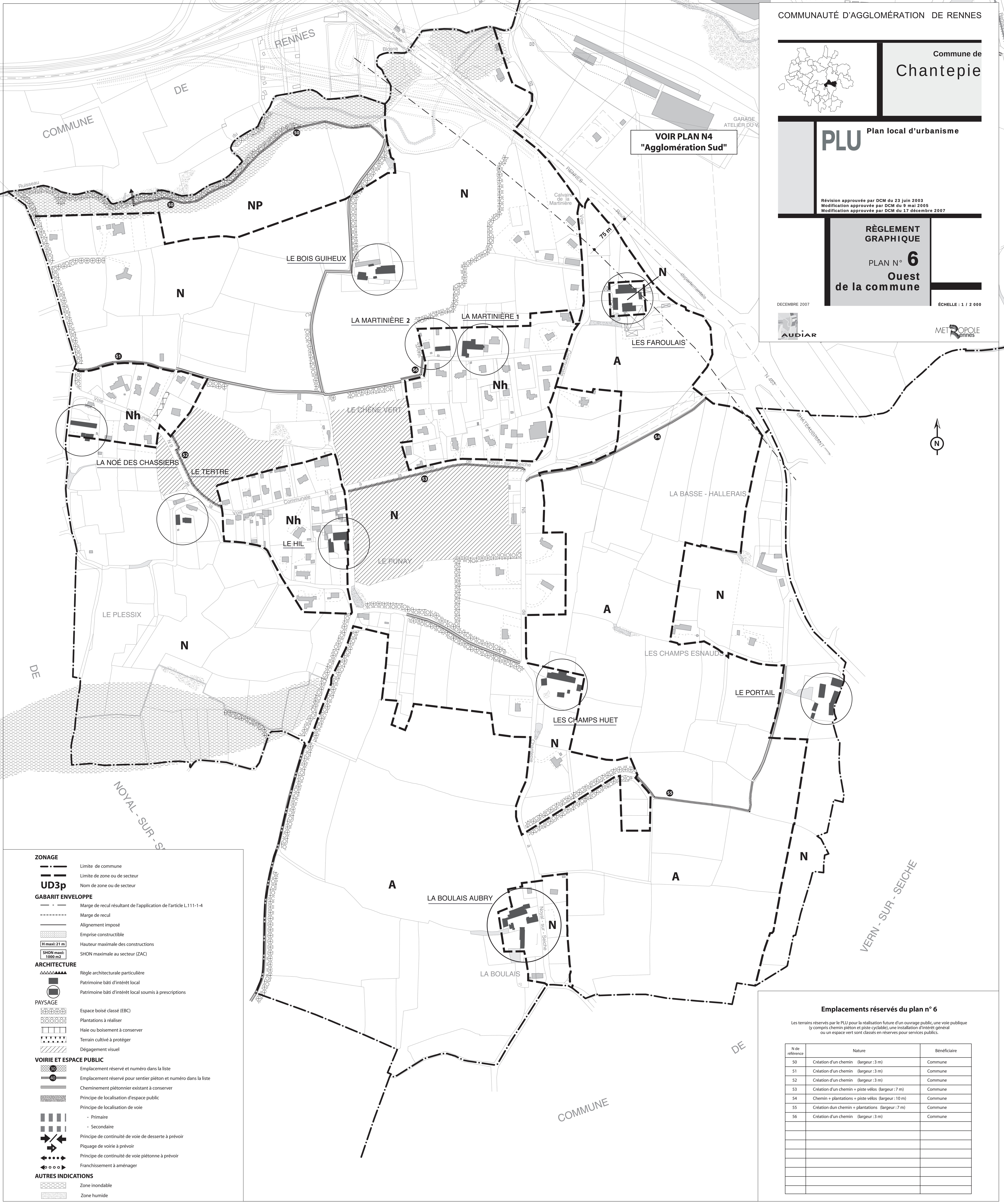

ZONAGE

- Limite de commune
- Limite de zone ou de secteur
- UD3p — Nom de zone ou de secteur

GABARIT ENVELOPPE

- Marge de recul résultant de l'application de l'article L.111-1-4
- Marge de recul
- Alignement imposé
- Emprise constructible
- H maxi: 21 m — Hauteur maximale des constructions
- SHON maxi: 1000 m2 — SHON maximale au secteur (ZAC)

ARCHITECTURE

- Règle architecturale particulière
- Patrimoine bâti d'intérêt local
- Patrimoine bâti d'intérêt local soumis à prescriptions

PAYSAGE

- Espace boisé classé (EBC)
- Plantations à réaliser
- Haie ou boisement à conserver
- Terrain cultivé à protéger
- Dégagement visuel

VOIRIE ET ESPACE PUBLIC

- 30 — Emplacement réservé et numéro dans la liste
- 40 — Emplacement réservé pour sentier piéton et numéro dans la liste
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Principe de localisation d'espace public
- Principe de localisation de voie
  - Primaire
  - Secondaire
- Principe de continuité de voie de desserte à prévoir
- Piquage de voirie à prévoir
- Principe de continuité de voie piétonne à prévoir
- Franchissement à aménager

AUTRES INDICATIONS

- Zone inondable
- Zone humide

Emplacements réservés du plan n° 6

Les terrains réservés par le PLU pour la réalisation future d'un ouvrage public, une voie publique (y compris chemin piéton et piste cyclable), une installation d'intérêt général ou un espace vert sont classés en réserves pour services publics.

N de référence	Nature	Bénéficiaire
50	Création d'un chemin (largeur : 3 m)	Commune
51	Création d'un chemin (largeur : 3 m)	Commune
52	Création d'un chemin (largeur : 3 m)	Commune
53	Création d'un chemin + piste vélos (largeur : 7 m)	Commune
54	Chemin + plantations + piste vélos (largeur : 10 m)	Commune
55	Création dun chemin + plantations (largeur : 7 m)	Commune
56	Création d'un chemin (largeur : 3 m)	Commune